



Y'a t'il besoin d'etre representé le jour de l'audience au ta?

Par **saturne75**, le **19/12/2010** à **20:23**

Bonjour,

Pour une audience de reconduite à la frontiere suite à une garde à vue, est ce que la presence d'un avocat est requise?

un ami doit passer en audience, une association de juriste lui a fait un dossier à déposer le jour de l'audience, mais il n'a pas d'avocat qui le représentera

un dossier suffit ou est ce mieux de demander à l'avocat de permanence au tribunal administratif de le représenter en audience?